

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2021-144 en date du 15 septembre 2021
Portant sur la modification de la participation au Conservatoire Départemental
de Musique « Émile-Goué »**

L'an Deux Mille Vingt et un, le quinze septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle omnisport « André-Vénuat » à Auzances, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 09/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 52	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET V, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIERE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à JOULOT, SIMONET B à SIMONET V, DESGRANGES à VENTENAT, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, LEGRAND, BOUDINEAU, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, DUBSAY, WELZER.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

- Vu la répartition des subventions de fonctionnement votée par le conseil communautaire en date du 14 avril 2021 et figurant dans l'annexe B1-7 du BUDGET PRIMITIF au compte d'imputation 65548 ;
- Vu la délibération du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Émile-Goué en date du 08 mars 2021 fixant une augmentation de la participation des collectivités à 1.35 € par habitant ;
 - o Considérant que la participation inscrite au budget pour le Conservatoire Départemental Émile-Goué s'élève à 18 000 € ;
 - o Considérant que la participation appelée par le Conservatoire Départemental est de 18 192.60 € ;
 - o Considérant qu'une ligne budgétaire non affectée au compte 65548 a été prévue à hauteur de 14 935 € ;
 - o Considérant que le montant total voté au compte 65548 pour 105 000 € est suffisant et ne donne pas lieu à décision modificative budgétaire ;

Il convient de modifier la participation pour le Conservatoire Départemental Émile-Goué pour un montant total de 18 192.60 € soit 192.60 € en plus de la prévision initiale.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la modification de la participation 2021 pour le Conservatoire Départemental Émile Goué pour un montant de 18 192.60 € ;
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 septembre 2021
Pour copie conforme, le 28 septembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021